

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Sophie Lachaine](#)

<https://www.cadre21.org/membres/4dc3809da35cb4c9f4dbbb83>

Date d'obtention : 2022-01-15 21:11:50

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Il y a des étapes préliminaires à suivre comme parler à la victime et à la personne qui a signalé l'incident. Ensuite, il faut évaluer l'incident en suivant les étapes de la trousse SEXTO. Il est important de valider l'information. Suite à la consignation des informations, rencontrer l'investigateur et selon acte (impulsif ou malveillant) aviser les policiers.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Qu'il est important de suivre les étapes de la trousse SEXTO. Il faut tenir des événements se passant à l'école et non à l'extérieur. L'âge de l'investigateur est important à tenir compte. Ne jamais divulguer de l'information. Intervenir auprès de toutes les personnes impliquées afin de recueillir toute l'information pour dresser le portrait de plus juste de l'évènement.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Je crois que la dernière étape soit celle de la rencontre avec l'investigateur me semble l'étape la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto. Déterminer que l'acte est d'une intention impulsive ou d'une intention malveillante est importante. On ne peut connaître à l'avance comment l'investigateur va collaborer.